



Madame, Monsieur,

La Chambre d'agriculture d'Alsace et les Communautés de Communes Sundgau et Sud Alsace Largue organisent le concours 2021 des prairies fleuries sur deux territoires : Catégorie Montagne pour le Jura Alsacien et catégorie Plaine pour le restant des territoires des deux communautés de communes. Ce concours entre dans le cadre du Concours Général Agricole.

Cette édition est ouverte aux agriculteurs en activité, qui exploitent un pré de fauche ou une pâture situés :

- dans le périmètre du Jura Alsacien, dans la catégorie « montagne », section « moyen » en zone montagne INSEE (Cf. liste ci-jointe).
- dans le reste du territoire des Communauté de Communes Sundgau et Sud Alsace Largue dans la catégorie « plaine », section « moyen » (Cf. liste ci-jointe).

Chaque agriculteur candidat peut présenter une parcelle de son choix dans les périmètres indiqués. Ces prés de fauche et pâture doivent participer pleinement au fonctionnement fourrager de l'exploitation (minimum de 5 UGB).

La visite du jury sur votre parcelle interviendra les **25 ou 26 Mai** prochains.

Si vous souhaitez participer à ce concours, veuillez remplir le bulletin d'inscription ci-joint et l'adresser par courrier à M. Jean-François STREHLER, Chambre d'agriculture d'Alsace, Quartier Plessier, Bâtiment n°24, 39 avenue du 8e régiment des Hussards, 68130 ALTKIRCH.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter M. Jean François STREHLER au 06.32.24.78.06, Mme Anita LABELLE au 03.89.08.36.20 à la Communauté de Communes Sundgau, et Mme Fanny Wagner au 03.89.07.24.24 à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Dans l'attente de votre candidature, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Denis NASS

1^{er} Vice-Président de la
Chambre d'Agriculture
d'Alsace



Gilles FREMIOT

Président de la Communauté
de Communes Sundgau

Vincent GASSMANN

Président de la Communauté de
Communes Sud-Alsace Largue